

Procedure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	2019/0005(NLE)	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Accord de coopération CE&Russie dans le domaine de la science et de la technologie: renouvellement		
Voir aussi 1999/0133(CNS)		
Sujet 3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques		
Zone géographique Russie Fédération		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		02/04/2019
		PPE EHLER Christian	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Education, jeunesse, culture et sport	3693	22/05/2019
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Recherche et innovation	MOEDAS Carlos	

Evénements clés			
18/01/2019	Publication de la proposition législative initiale	COM(2019)0007	
01/04/2019	Publication de la proposition législative	07683/2019	Résumé
02/04/2019	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
03/04/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
05/04/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0188/2019	Résumé
17/04/2019	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0413/2019	Résumé
22/05/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/05/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	

Référence de procédure	2019/0005(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
	Voir aussi 1999/0133(CNS)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 186-p2
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/8/15394

Portail de documentation					
Proposition législative initiale		COM(2019)0007	18/01/2019	EC	
Document de base législatif		07683/2019	01/04/2019	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0188/2019	05/04/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0413/2019	17/04/2019	EP	Résumé

2019/0005(NLE) - 01/04/2019 Document de base législatif

OBJECTIF : renouvellement de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et la Russie dans le domaine de la science et de la technologie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et la Russie a été signé à Bruxelles le 16 novembre 2000 et est entré en vigueur le 10 mai 2001.

L'accord est renouvelable d'un commun accord entre les parties pour des périodes supplémentaires de cinq ans. L'accord a été renouvelé à trois reprises, en 2004, 2009 et 2014, pour une période supplémentaire de cinq ans à chaque fois. L'accord actuel a expiré le 20 février 2019.

Les deux parties ont confirmé leur intention de renouveler l'accord pour une période supplémentaire de cinq ans sans y apporter de modifications.

CONTENU : en vertu du projet de décision du Conseil, le renouvellement de l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie, pour une période supplémentaire de cinq ans, serait approuvé au nom de l'Union européenne.

Le contenu de l'accord renouvelé sera identique à celui de l'accord actuel, tel qu'il a été examiné et approuvé avec les homologues russes. Il ne créera pas de nouveaux droits et obligations pour l'UE, mais étendra au contraire dans le temps le régime juridique existant entre les parties dans le domaine de la coopération scientifique et technologique.

Le renouvellement de l'accord s'inscrit dans l'approche de l'UE fondée sur les cinq principes directeurs pour gérer les relations actuelles de l'UE avec la Russie, qui ont été convenus lors du Conseil des affaires étrangères de l'UE du 14 mars 2016 et confirmés lors de celui du 16 avril 2018.

L'accord prévoit un cadre visant à renforcer, dans les années à venir, les contacts interpersonnels et la coopération en matière de STI dans des domaines d'intérêt stratégique de l'UE, afin de contrer la tendance à la baisse de l'intensité de la collaboration scientifique entre les participants de l'UE et de la Russie.

2019/0005(NLE) - 05/04/2019 Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Christian EHLER (PPE, DE) sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen donne son accord au renouvellement de l'accord.

Pour rappel, l'accord actuel a expiré le 20 février 2019. L'accord renouvelé vise à continuer de faciliter la coopération avec la Fédération de Russie dans les domaines scientifiques et technologiques prioritaires communs, dans l'intérêt des deux parties.

Le Parlement européen a adopté par 527 voix pour, 26 contre et 55 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie.

Le Parlement européen a donné son approbation au renouvellement de l'accord.